



Commune de  
**SAINT-SYMPHORIEN-SUR-SAONE**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**



**3.1. Plan de zonage**

Plan général  
1/5000e

**APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1**

PLU approuvé le : 24 octobre 2014	MS n°1 approuvée le : 05 décembre 2022
<p>Le Maire:</p> <p>Le Maire:</p>	



Bureau  
Natura  
Environnement  
Urbanisme

- Légende**
- Zones du PLU :**
- U - Zone urbaine (desservie en assainissement collectif)
  - AU - Zone à urbaniser, ouverte à l'urbanisation
  - A - Zone agricole
  - Ah - Secteur de taille et capacités d'accueil limitées en zone agricole
  - An - Secteur de protection des continuités écologiques
  - N - Zone naturelle à protéger
  - Ni - Zone naturelle inondable
  - Na - Emprises du domaine public autoroutier
  - Nc - Abords du Canal du Rhône au Rhin
  - Ncl - Emprises du canal et de ses abords directs inondable
  - Nh - Secteur de taille et capacités d'accueil limitées en zone naturelle
  - Nni - Secteur de taille et capacités d'accueil limitées en zone naturelle inondable
  - Nl - Terrains communaux à usage de loisirs
  - Ns - Bassins de décantation et emprises Solvay (Etang d'Allion)
- Prescriptions particulières :**
- ★ Pat - Élément du patrimoine communal à protéger en application de l'article L123-1-5 a)7 (pourmis à permis de démolir) (+ numéro identifiant)
  - TVS - Corridor TVS : Continuités écologiques à préserver
  - IS - Canalisation de transport de matières dangereuses
  - IS - Risques rupture de canalisation - limite de la bande des 340m
  - IS - Risques rupture de canalisation - limite de la bande des 390m
  - IS - Risques rupture de canalisation - limite de la bande des 470m
  - TVS - Élément d'intérêt écologique et/ou paysager à protéger, en application de l'article L123-1-5 a)7 du Code de l'urbanisme
  - EBC - Espace Boisé Classé à protéger ou à créer
  - 3EL - Risques rupture de canalisation - Effets névrosés 570m
  - 2PEL - Risques rupture de canalisation - Premiers effets létaux 390m
  - 1EL5 - Risques rupture de canalisation - Effets létaux significatifs 340m

\* L'indice "I" identifie les zones soumises à un risque d'inondation par le PPRI de la Saône

